



COLLOQUE

LE PRINCIPE NE BIS IN IDEM ET LES CONCOURS D'INFRACTIONS PÉNALES

28 novembre 2019

Centre Panthéon - Salle des Conseils
(escalier M, 2e étage)

ENTRÉE LIBRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

L'[ICP](#) organise, en collaboration avec la Cour de cassation, le **jeudi 28 novembre 2019** un colloque portant sur "Le principe ne bis in idem et les concours d'infractions pénales".

Programme :

Matinée : Présidence par Monsieur **Jacques-Henri ROBERT**, professeur émérite de l'université Paris 2 Panthéon-Assas

> **Allocution d'ouverture**

[Philippe CONTE](#), professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas

Christophe SOULARD, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation

Frédéric DESPORTES, premier avocat général à la chambre criminelle de la Cour de cassation

> **Les enjeux de la règle : ne bis in idem, un diable sorti de sa boîte**

Bertrand DE LAMY, professeur à l'université de Toulouse 1 Capitole

> **La solution classique des concours d'infractions**

[Carole HARDOUIN-LE GOFF](#), maître de conférences à l'université Paris 2

> **De l'utilité même du principe ne bis in idem**

Paul CAZALBOU, professeur à l'université de la Rochelle

Après-midi : présidence par Monsieur **Renaud SALOMON**, avocat général à la chambre criminelle, professeur associé à l'université Paris-Dauphine (Paris 9)

> **Les raisons de l'abandon du critère classique**



Maud FOUQUET, conseillère référendaire à la chambre criminelle

> L'encadrement constitutionnel

Thierry FOSSIER, conseiller à la Cour de cassation, professeur associé à l'université Villetaneuse-Bobigny-Saint-Denis (Paris 13e)

> L'encadrement européen (la jurisprudence de la CEDH et de la CJUE)

Charlotte CLAVERIE-ROUSSET, professeur à l'université de Bordeaux

> Le nouveau critère d'application du principe

Philippe CONTE, professeur à l'université Paris 2, directeur de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

> Analyse critique des critères, ancien et nouveau

Olivier DÉCIMA, professeur à l'université de Bordeaux

> Propos conclusifs

François FOURMENT, professeur à l'université de Tours